



Intéressement et Participation : Air France donne le coup d'envoi des négociations

Le 12 juin 2023,

Les négociations pour l'intéressement et la participation ont débuté ce 8 juin avec une première réunion de présentation qui sera suivie par deux autres réunions prévues les 13 et 20 juin. Pour être valides, les négociations devront être terminées avant le 30 juin.

Lors de cette 1^{ère} réunion, la Direction a rappelé le contexte particulier de l'entreprise, entre résultats positifs et dette héritée du Covid. Au passage, il convient de mentionner que cette dette est passée du secteur public au secteur privé grâce à des montages financiers très complexes.



Première nouveauté, les critères subjectifs de calcul de la prime disparaissent (D0, NPS...) au profit d'une enveloppe uniquement fondée sur un critère économique.

Deux rappels :

- L'intéressement est conditionné à un accord avec les OS. En l'absence d'accord, aucun intéressement ne peut être versé.
- La participation est obligatoire. Sans accord, l'entreprise devra suivre la formule de calcul légale.



Quels sont les enjeux de cette négociation pour l'UNSA-Aérien ?

- ➔ **Une prime uniforme et équitable pour tous les salariés sans distinctions.**
- ➔ **Obtenir l'enveloppe la plus importante à redistribuer.**

C'est pourquoi nous fondons de l'espoir dans cette négociation, afin que l'entreprise récompense de manière globale l'investissement de tous !

Si les résultats de la compagnie en 2023 le permettent, l'intéressement et la participation seront versés l'année suivante, au plus tard au mois de mai 2024.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement des négociations. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos délégués pour leur faire part de vos points de vue.

Vos élus et représentants UNSa Aérien AF sol.



Rejoindre l'UNSA Aérien

